VENTESA L'ENCAD

-AVEC UNE-

EDITION HEBDOMADAIRE

-Paralocant lo-

SAMEDI MATIN

enfermant toutes les Matières Publices pendant la Semaine Cans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Biz Mola 7 5 Quatro Mois..... 1 00

Oh e'abonne à la Semaine avec tes Portours et le Marchands

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Dee depeches Telegraphiques complètes de tous les points des Etate-Unie et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

The liste des Navires en partance dans les ports strangere et américaine pour 'a Nonvelle-Orléane:

se listo des Navires dans le port de la Nouvelle-Oriéane.

Co Balletia Financier; Un Bulletin Commercial:

Les houres de départ et d'arrivée des trains de chemins for

Les jours de départ des batoaux à vapeur.

223 . CHARTRES - 393

L EDITION. HEBDOMADAIRE,

Léunissant en un soul numéro toates les nouvelles de la semaine, compte beaucoup ad'abonaés et de lecstears en Europe.

Sureaux et Ateliers. 329 RUE DE CHARTRES.

Entre Conu et Bianville mand Romain, avonta.

VENTES A L'ENCAN-VENTES A L'ENCAN-

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale de Spéculation. Nos 757-61 rue Tchoupitoulas. coin Julie. Propriété Cottage double, Nos 3208-10 Avenue Tulane, et Effets Mobiliers.

A l'Encan, à la Bourse des Propriété Fonctères, 311 rue Baronne. JEUDI, 7 SEPTEMBRE, A MIDI.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorabie Cour Civile de District, Division A., pareisse d'Orléans, Dossier No 76,647, dans l'affaire le succession de Mms Veuve P. Finegan, ledit erdre daté et signé le 2 soût 1905, adressé à J. L. Onorate, Emcauteur, j'effrirai en l'escabers publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 7 septembre 1905, a midi, la

os Nos 787-61 rue Tchoupiteulas.

Un cartain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtiasses et améliorations qui e'y trouvent, tous les droits, veies, privilèges, seret dépendances y appartement ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 664, ear l'avenus Tuians (autrefois Commune), les roces Rendons, Lopes et Gravier, et étant désigné comme let No 24 eur un plan par et Celles de la date du 20 mars 1866. Le dit lot mesurant trents et un pieds trois pouces et quatre ligase à l'avenus Tuians (autreges comme les Nos 8208 10 avenus Tuians, et compressant un bon covènge double.

Un jot de membles, consistant en affats mobiliers.

mance comme les Nos 3348 10 avents interes e compress un compensat un compensat de l'On le les accesses en compensat les accesses en compensat les acquéreurs devant assumer les taxes de 1905 et payer pour les actes de vente l'ouditions—Pour la propriété foncière, comptant, les acquéreurs devant pas être dennée aux acquéreurs jusqu'au passage des actes de . être passès pardevant être fait au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Conditions pour les articles mobiliers, comptant sur 10 070 de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Conditions pour les articles mobiliers, comptant sur

J. L ONORATO, Encanteur et Agent de Prepriétée Fonglères 803 rue Baronne.

Spear, Escoffier & Spear.

JOLI COTTACH HLHVH

SUR LE PITTORESQUE BAYOU ST-JEAN

COIN DES RUES MOSS ET DE SOTO.

Succession de Willis E. Roux.

Cour Civile de District pour la parcisse d'Oriéana,—Me 64.749. Corr Givile de District pour la pareisse d'Oriena, maintenant No 802 I rue Perdido, MERCREDI, le 4 octobre 1905, à midi lisera vandu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Bareane, antre les rues Gravier et Union, en vertu de et contorment à unordre de l'Honorable W. B. Sommerville, jage de la Cour en vertu de et octobre pour la pareisse d'Orienas, Division D, agiasant nour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, pour le compte de la jundité succession,

inge de la Division A. maintenant absent en congé, pour le compte de lasuadite succession, la propriété ci-après décrite:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, attos dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les lettres à et B dans l'ilet 467 borné par les r ce Mose (anctennement Port), De Seto. (autrefeis Washington). Grande Esute 8t. Jean et Hagan avenue d'après un certifiest d'arpantage d'Arthur de Armas. daté du le R. Jean et Hagan avenue d'après un certifiest d'arpantage d'Arthur de Armas. daté du le mars 1900 et annexé à un acte de vente passé pardevant Félix J. Dreyfons. un notaire public en cette ville le 17 mai 1900. d'après lequel croquis les dits lots se touchent l'un à l'autre ét mesurent; Lot A formant l'encorgnure des reses Mose et De Soto, trento deux pieds deux pouces et quatre ligace de face à la rue Mose, vingt six pieds sept lignes de largeur dans le fond, sur une profendeur et façade à la rue De Sete de cent dix neuf pieds: le lot B mesure vingt huit pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Mose, trente deux pieds de largeur dans le fond, sur une profendeur sur la lignes de face à la rue Mose, trente deux pieds de largeur dans le fond, sur une profendeur sur la ligne de sété oppeé de soixante dix pieds un pouce et de là sur une ligne brisée s'ouvrant vers le feud une autre profendeur de quarante trois pieds huit peuces à ladite ligne du fond.

Les améliorations comprennent un joil cottage élévé Ho 1256 rue Mosa, coin De Soto, ayant galerie sur la fiaçade et sur le côté, cinq chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance. Ledit cottage est retiré de la rue euviron neuf pieds, etc., été.

Termes et conditiens - Lee deux tiers on plus comptant, et la balance à un an, représenté ment, guarantie par lien et privilège de vendeur et de toutes les clauses usuelles de sécurité hypothécaire partieulié ement la clause de vente peur de rous en le du pour l'acquéreur et l'adjudication. l'acce de vente par de vente par de pour l'acq

Macon&Kernaghan Danziger & Tessier

ANYONOR JUDIOIAIRE. VENTE EN PARTAGE _D'UNE_

Encoignure Lucrative d'Affaires _ET_

SUR ET PEES DE LA ≝agnifique Avenue Claiborne, dans une bonne localité.

TROISIEME DISTRICT.

DAR MACON & KERNAGHAE W.

A. Kernaghan, escantpur-Bureau Ho.

1905, a midi. à in Bourse des Prepriétés
Peuchères. Ho 311 rue herome. Il serv vendu à l'embiere publique, en verta d'un jugement rendu ie Ib acht 1905 et sinfé le 21 noût.

1905, par l'Hen. W. B. Scommerville, juge és
la Oeur Civile de District, Division D. pour
la pareises d'Oriéans. dans la sepocession de
George Lendur, No 71,890 du dessier de
ladite Oeur, les propriétés et-après décrites,
à sevoir:

1º Le joil cottage deuble en bots. à un
étage, avec manarde. Hos 1636 et 1638
aveus Chaiborne, contreant 5 chambres de
chaque côté. Le let de terre sités dans le
Troisième District de la Nouvelle Oriéans,
autréfois nommé Fanbourg Marigur, dans
l'ilet 633-34, berné pas l'avenus Châborne,
ies rues Aunette, Robertson (antivefois rue SiJean Raptiste) et l'avenue St Bernard, désigué par le No 16 (de l'ancion liet 47), d'après
un plan de Jos. Pillé, daté le 29 avril 1838
dépesé en l'étnée de A. Chiapella, ancien nocaire, seus le No 65, dans sou livre de plans.
Lodit let de terre mesurast 31' 11' 2'' de
hous à l'avenue Claiborne sur 96' 1' 6'' de
profondeur entre lignes parallèles.

20 Le magazin et résidence en bois à un
étage, coutenant magazin et plusieurs chambres à concher. Nos 1605 et 1609 avenue
Claiberne, à l'esconégure de la rue NouvelleOriéans, et la bátisse en bois à un étage contiqué au No 1611 avenne Claiborne, servant
comme boutique de forgraos. Le terrain est
décrit comme une certaine grande portion de
terre strée dans le troisième district de la
Nouvelle Oriéans, dans l'ilet 754 borne par
l'avenne Claiborne, les rues Derbigny (autrefois Prospar). Nouvelle-Oriéans, et lieupartice de l'avenne Claiberne sur une profondeux ette édagnées par les latires
A et B sur un plan d'arpentage fait par Edgar
l'ilét, voyer, et avenme se de les perfoine
de terre strée des la rue Nouvelle-Oriéans, de
l'ou l'uvenne Claiberne sur une profondeux est pour les liques de 100' 8' de largeur
au l'igne de lois en bese lus décries de
l'es sont l'

l'avenus Ulaiborne de S1. © Z....

Toutes les propriétés ci-deseus sont dans un bon voisunage pour affaires et réaldesces et ayant l'unege de belles lignes de chara-Tout près se trouve le marché Si Bernard avec le grand trafic lei concentre. Piacements au l'administration de la marché de la concentre.

avec le grand trant le touceaux de la grand paire de la coption des acquéreurs la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans de la date de l'adjudication, portant intérêt au taux de hait pour cont par an de la date jusqu'au paisment, garantis par hypethèque epéciale et lieu de vendeur et privilège eur la propriété vendue et devant comtenir toutes les clanses moulles de aécurité. Les acquéreurs assumant les texes d'Elat de 1905 en plus et su desens du prix de la adjedication. Les leyers de la popriété aspartemant à l'acheteur après la date de la signature de l'acre de vents. 10 pour ceut comptant du pria d'ashat sera requis su moment de la vents. Actes de vents pardevant Buse ère Reusa, meraire, sux freix due acquéreurs. ani peleront et augmenteront

setaire, sux frais due acquareurs. James: J. McLoughlin, John G. Robin, Ar-

ATRONUS JUDICIAIRE. COTTAGE SIMPLE, 1311 RUE ST-FEEDINAND

Successions (consoliaées) de Mine Mary Hub-bard & John Monahan—No 76,583—Cour Civila de District pour la paroisse d'Orléana DAE DANZIGEE & TESSIER.—C. A. E. Teseier, Encanteur, bureau 134 rue ciera.—Ordre-Considérant la praidit, à la Bourse des Propriétés Foncières.
311 rue Baronne, il cera vendu à l'emblère des publique, en vertu d'un erdre daté le 10 seut les teriaines qu'après due 1905, de l'Hon. W. B. Semmerville, juge de le conditions aux créanciers de mant verifiés avec cela euregist le conditions aux créanciers de mant de la condition de l'Hon. W. B. Semmerville, juge de le conditions aux créanciers de mant de la condition de la cond

211 rue Baroame. R cera vendu a l'accioner publique, en vertu d'un erdre daté le 10 soût 1905, de l'Hon. W. B. Semmerville, juge de la susdite Cour, Division D. agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A. absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, d saveur:

Un certain lot de terre, ensemble avoc les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 10, dans l'ilet berné par les rues Et Fardinant, Press. Villeré et Urquhart, sur un plan marqué No 2, fait par L. Reisenstain, voyer, daté le 22 février 1859, déposé en l'étnde de C. V. Foulon, ancien motaire, ledit let mesurant 31 pieds de profondeur, entre ligues paralèlles. Les améliorations comprenant un cettage simple contonant environ trois chambres, citaras, ham-

gen, etc.

Conditions—Un tiers on plus comptant, la balance en un an en des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, devant être garantie par hypethèque et lieu de vendeur eur la propriété vendue, l'acte de vente devant être passé pa devant James J. Woulfe, petaire devant outent passé pa devant James J. Woulfe, petaire devant content content passé pa devant passé po lauses notaire, devant contenir teutes les clauses ookinmieres de sourrie de la cale de la celus de la

ANNOHOR JUDICIAIRE. Succession de Mme Jane Casey. femme décédée de William Casey.

DAR DANZIGER & TESSIER, C. A.

JEUDI, 10 28 SEPTEMBRE 1905,

en vertu d'un erdre de l'Hen. W B. Semmerville, juge de la susdite Cour. Division D. agissant pour l'Hen. John St. Paul, juge de la Divisien C, maintenant absant

Paul, juge de la Division U, maintenant absent en congé.
Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numére 9 dans l'ilet numére 55é. borné par les russe Gasquet, Palmyre, Tonti et Bocheblave, sur un plan dressé par A. De Armas, daté le 27 novembre 1868 et déposé en l'étude de A. Dreyfons, notaire, et commu par le numéro municipal 2450 avenue Cleveland; ledit let meare jen mesure américaine 27 pieds 1 pouce de face à l'avenue Uleveland (autrefois rus Gasquet) par 105 pieds 10 pouces 3 lignes de profundeur entre lignes parallèles. Les améliorations commetant en un cottage simple en beis couvert en ardiese avec entrés pour-voiture un le sété, contenant 4 chambres, citernes, hanger, etc.

bres, citernes, hangar, etc.
Une jolis résidence ou un excellent place

ment.

Conditions—Un tiere ou plus comptant la balance en billets au un et deux aus à 8 pour cent d'intérêt par au, garantie par première hypothèque, et toutes les auvres clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent au moment

AVIS DE SUCCESSIONS.

decession de Mimo Jennie III. Loche COURCIVILE DE DISTRIOT POUR LA paroisse d'Orisma — No 73,347 — Division D — Avia est par le présent donné mux créansiers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'aveir à déduire dans les dix jours qui privant le présent partification les mésesses partirises le présent partification les mésesses partirises le présent partirises de la méses part ruivrent la présente metification les finiense (n'ils en ent ou pouvent en avoir) pour les quelles le compte final présenté par Emmanuel T. Leche, exécuteur de estie succession, ne serait pas appreuré et he-mologné et les fends distribués conformément sudit compte. Per ordre de la Cou THOMAS COMMELL. Grefter. — Jac. Grinage, avocat. 80 sett—90—cept 3 8

Boccession de Mary J. Barrow. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa Troisee d'Orléage—No 77,061 — Division C
—Attenda que Eugene Barrow a présenté
une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des une pátition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la suscession de feue Mary d. Barrow, décédée intestat; avis est per le présent donné à tous ceux que esta peut concerner d'aveir à déduire, dans les dis jeurs, les raisons peur lesquelles il ne es, sit pas fait droit à ledite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS DONNELLE, Greffet, — Heariques & Du-champ, avecets.

Carrère & Keeney. ANMONCE JUDICIAIRE.

OOTTAGE DOUBLE. 2830-2832 rus Erats, à l'encoignurs de la rus
Willow, ilet des russ Clara et Thalis.
JEUDI, le 28 septembre 1905.
Succession de Mary Ann McCarthy, veuve
de John Hudson.
He 76,791 — Ceur Civile de District pour
la paroisse d'Oriéans, Division B.

la paroisse d'Orisans, Division B.

PAE JAMES F. KEENEY. Encenteur,
Bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 38
septembre 1905, à midi, à la Beurse des
Propriètés Foncières, 311 rue Baronne, dans
le Premier District de ostè ville, en vertu de
et conformément à un erdre lasu, daté et signé
le 24 soût 1905, par l'Hon. W.B. Sommerville,
juge de la Cour Civile de District pour
la paroisse d'Oriéans, Division D. agissant
pour l'Hom.Fred. D. King, juge de la Division
B, maintenant absent en congé, dans l'affaire
of-dessus intitulés, je procèderal à la vente à
l'enchère publique de la prepriété ci-après
décrite, à savoir decrite. & savoi

l'ilet désigné par le iNe municipal 451 borné par les rues Willow. Thalie, Clara et Erato,
désigné par le numéro huit sur un plen dresée par Heding Schaidaum, architecte, le 27
mai 1854, déposé en l'étade de William Shanum, comme plan No 27, ledit lot mesurant
en mesure américaine, d'après ledit plan,
trente et un rieds sept peuces de face à la rue
Erato, par cent pisde de prefonderr, entre
lignes parallèles, formant l'encoignure des
rues Erato et Willow.
Les améi orations comprenant un cottage

Les amélorations comprenant un cottage ouble en bois situé aur la banqueste, conte-ant 4 chambres, hangar, cour, etc., sur un ôté, et 5 chambres, citerne, hangar, cour, tc., sur l'autre côté, et counu comme 2330reur devant assumer les taxes de 1905, au dossus et en plus du prix de l'adjudication L'acts de vents pardevant Benjamin Ory, se

taire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudica-tice pour lier la vents. JAMES F. KEEMEY. Encanteur, 806 rue Perdido. 27 aout—27—sept 3 10 17 24 27 28

ANNO OLE JUDICIAILES

COUR CIVILE DE DISTRICT - Division ciera.—Ordre-Considérant la pétitien vrécites, et les tableaux des actifs et passifs dûmant vérifiés avec cels enregistrés;
Il est erdeané qu'après des publications,
avis et citations aux créanciers comme il est
requis par la loi, une réunion des créanciers
du dit les Schimaky soit convequés es tame
d'après la loi, perdevant Boost E. Beer,
notaire, en son étuda, dans la ville dels
Nouvelle Oriéans, Etst de la Louisians,
230 rue St Charles, commençant le 29me jeur
de septembre 1905, à 10 heures a.m., peur
voter aux l'application du pétitionnaire pour
un répit de doute, dix huit et vingt quatre
mois, de la date de l'houselegates de la réunies
des eréanciers, en palements égaux à terme
et sans intérêt.

et aans intérêt.

I est en outre erdonné que H. B McMurray, Jr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire,
et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et la propriété dudit Ike
Bohinaky soissat suspendue.
Neuvelle Oriéana, Lnc. 25 acût 1905.
(Bigné) W. B. BOMMERVILLE,
(Bigné) C. Civille District pour la

Nogvella Orisana, Inc., 25 sout TULLE, (Signá) W. B. SOMMERVILLE, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Oriéana Division D. agissant pour l'Hon. Fred. D. King. 1uge de la Div. B. maintenant absent en congé. Pour copie conferme: L. W. GUNTHER, Député Greffier. E. M. Cahn avocat, 29 acut-29—cept 6 15 21 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VERTES PAR LEPERET AMMONOR JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du Bateau "Meoointe'' et du Batenu-Bomorqueux "James Laughtia",

Et de dragues, barges, bateau-pompe appareils de treslinge, griements et messendiren, etc.

Dans l'affaire de la New Orleans Sand and Gravel Company ve Pitteburg, Gravel and Dredging

Company.

COUR DIVILE DE DISTRIOT, pour la pareisse d'Ordans. — No 76,924—En veris d'un writ de saiste et vente à mol adressé par l'Honorable Cour Civile de Distriot pour la pareisse d'Oriéena, dans l'affaire ci-dessus initialés, je precèderal à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rus Baronne, entre les ruse Union et Gravier. Company. Bourse des Propriétée Foncieres, 30 311 rus Beronne, entre les ruse Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 23 septembre 1905, à midi, de la propriété el apprés désrite, à savoir— Le batean à vapour "Revolute", tonnage enregistré 30-7.78 tonnes, hongueur 139-6 pieds, profondeur de la cele 3.9 pieds; se officiel 110,510, son gréement, appareil et

menbles.
Le batein-remerqueur "James Laughlin"
serregistré comme vannage 28 tonnes; Ne effi-tiel 75,961, son gréement, appareil et meu

ciel 75,961, son greement, appareil et meu-bles.

Le betaan dragueur "Altred" (maintemant "Monongabels") et "Heroules", leur appa-reiliage, greements et meubles.

Le beteau pompe "Irma", ses appareils greements et meubles.

Dix berges à gravois une barge de chauf-fage, une "end dock" et deux vieilles barges, avec tens leur greements, appareils et meubles. Une installation de grillague; un lot d'outils et accessoirs, une pompe et tuyaux.

Toutes les ditas propriètée es treuvent dans le voisinage immediat de la levée au pied de l'ayenas Peters.

e volsinage immediat de la volsinage immediat de la volsinage immediat de la volsinage de la v

AMMONUS JUDICIAIRE. Vente par le sherif d'an piane

"Crows". Junius Hart Piano House, Limited vs. James Parley.

OUE CIVILE DE DESTRICT pour la pareiase d'Oriéans—No 72.711—En verm d'un writ de fier faciae à mei adreses par l'Esmemble Oeur Civile de District pour la pareiase d'Oriéana, dann l'affaire et-desens intitulés, je presèderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ét-après désignés, le LUBDE, 11 septembre 1996, à 10.30 baures A. M., la propriété ét-après décrite, à seveir Dane men entrepèt, rue lite Anna, entre les rues Royale et Charteres. Un piano "Cr.wn".

Conditions — Compant sar les lieux. H. B. McMURRAY, She Af Civil de la pareises d'Origana. mon Wolf, avont pour la demande Si sout-Si-Sopi 6 li VENTES A L'ENCAN-

🚅 Ventes a l'encan

ANNONCE JUDICIAIRE.

EISEMAN & LAZARUS Partage judiciaire de la Succession de Valeur du défunt JOHN LANGE SR.

GRANDE OCCASION

POUR

DE PETIT PLACEURS ET CHERCHEUR DE DEMEURES

Les ci-après cottages productifs simples et doubles. Bâtisses à 2 étages et Propriétés non-améliorées dans les 1er et 3me Districts.

COTTAGES DOUBLES.

No 2 -- 2907-09 Bourgogne. -9713-14 rue St Cinude. No 7 -- 1300-02 rue Clouet. No 9 -- 2725-27 rue Ureunt. No 12-1235-37 avenue Lafayette. No 13-1348-45 avenue Lafayette. No 13-1301 03 avenue Lafayette. No 13-1305-07 avenue Lufuyette. No 13-1309-11 avenue Lufuyette. No 14 3617-19 rue Urquhart.

COTTAGES SIMPLES.

No 2-2911 rue Rourgogne. No 4-3716 rue St-Claude. 5-1131 rue St-Ferdinand. No 5-1193 rue St-Ferdlunns. No 6-1195 rue St. Ferdinund.

No 5-1404 avenue Lafayette. BATISSES A DEUX ETAGES

No 12-2612 rue Urqahari. et la rue Port, Manre VMeré.

PROPRIÉTÉ NON AMELIOREES.

No 1—Let à l'ancoignure des rues Toure et Bo-man, îlet Français et Derbigny. 18-Denx ots dans l'îlet borné par les rues Otaiborne, St-Ferdinand, Press et Robertson.

Nos 15, 16, 17-6 lots dans l'îlet borné par les rues Port, Urquhart, Villeré, et l'avenue

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIÈRES ET D'ENCAN 225-227-229 RUE BARONNE.

LE MERCREDI, 4 OCTOBRE, 1905, A MIDI. trouvent et tous les droits, vuies, privilèges, f le Troisième District, décignée par

BURRAU, 418 BATISSE HIBERNIA. MEYER EISEMAN, ENCASTEUR. MEYER EISEMAN, ESCASTEUR.

OUSET EN VERTU d'us jugement de

l'Hon Walter B. Sommerville, juge de la
Division D. de la Cour Civile de Dietrict pour
la paroisse d'Orlonna, Doesier No 67,549, inlittée Annie Lange et al, va Charles Lange
et al, rendu le 25 juillet 1905, et signé le 3
soût 1905 et afresse à Meyer Eiseman, eucanteur, nous offcress en voute, à l'enchère
publice. À le Royme de Prostitées Veromiseur, nous ou ciress en vestes, a l'oncaste publique, à la Bourse des Propriétés Fon-cières et d'Enoan Nos 325-229 rue Baronne, le 4 octobre 1905, à m.di, la propriété ci-après décrite:

bis avec les bâtisees et amélierations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances la-deseus y appartenant en de quelques façon en dépendant, situé dans le troisième district désigné comme let No 7 dans l'ilet borné par les rues Reman, Toure, Français et Derbigny, mesurant trente pieds ce face à la rue Roman, par une profondeur de trente-deux pids.

(h) Un autre cortain let en rection de terre profondeur de treate-deux pids.

(b) Un autre certain lot ou pertien de terre situé dans le même district et llet que la propriété ci-desuns décrite, désigné sur la liste d'accessement comme let fio e, et meeurant en messure française trente piede de face à la roe Teure (autrefois Union) sur cinquante six piede de profondeur ét façade à la rue Roman, mesure américaise; seus améliors—

go Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et amélierations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privièges servits. quelque façon en dépendant, située dans le premier district de cette ville, dans l'illet horaé par les racs Thalie, Erate, Neuvelle Levée et Tchougitoulae, désignée pour les numéres 6 et 7, enr un plau tait par Hedin, daté le 9 février 1848: Locdits lots mesurant chaoun vingt deux pieds, huit peuces et neuf lignes de face à la rue Mouvelle-Levée sur une profendaur de cent pieds entre lignes parai-

3º Un certain let de terre, encemble avec toutes les bâtisses et amétiorations qui s'y trouvent et teus les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de queique façon en dépendant, situé dans le Trelaième District, dans l'ilet borné par les ressando Patriti, Bourgogne, Remparte et Fresa, désigné par la lettre B. d'après un devis fait par A. De Armas, dépu é voyer de ville, le 22 mars 1881, mesucant cinquants ville, le 22 mars 1881. mesucant duquante pueds un pouce et quatre lignes de face à la rue Boergogne aur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété censistent d'un cottage deuble et un cottage simple, comma par les Nos municipaux 2907, 2909 et 2911 rue Bourgogne.

simple, commis par les nos municipaire. 2507, 2500 et 2911 rue Bourgogne.

40 (a) Un certain iot ou portion de terre avec toutes les bátisses et améliorations qui s'y treuvent, et tens les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépenhancies itué dans le faubourg Washington, maintenant le troisitème district, 'dans 'llet berné par les rues Port, kemparte, Et Ferdinand et 5t Claude, désigné par le numéro 11, sur un plan par Louis Pilé, daté le 21 novembre-1884, ledit lot ou portion de terre, mesurent en mesure américaine, trente huit piste de face flar rue st Claude par une profondeur de cent piede.

pieds.
(b) Un autre lot on pertion de terre, avec tentes les bâtisses et amétiorations, etc., situé dans le même district et liet comme le let si-desus décrit sur le côté-le plus prés de la rue deems décrit un le côté-le plus prée de la rue
Port, et mesurant vingt piscle de face à la rue
Et Claude sur cont piscle de profondeur, entre
lignes parallèles, et falsant une partie-du let
de terre dés igné comme let No 22.

Les améliorations sur o tie propriété consistant d'un cottage deuble et un cottage
simple et sent comme par les Koe-municipaux
2712, 2714 et 2715 rue 8t Claude.

Se Un certain merceau on perties de terre
seasamble avec toute les bâtisses et amélieres

simple et sent commun-par les Nos-municipaux \$7712, 2714 et 2715 rue 8t Glande.

5º Un certain merceau ou pertien de terre ensemble avec toute les băzieses et ambleretien qui s'y treuvent et tous-leafrorta, vetes, privilèges, servitudes et dépendancs qui y appartiennent ou de qualques façon en dépandant, situé dans less trojeteme district dans les trojeteme district dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Marata, St Clande et Presse, le dit morceau de terre devant être pris à une distance de vingu neuf pieda, sept pouces et neuf lignes de l'encoignure de les les les mesurent vingt neuf piede sept pouces et neut lignes de face à la rue St Ferdinand sur cett vingt pieda de profondant.

Les amélierations sur cette propriété concietes de deux cettages et malée et seut cennues par les numéros municipaux 1121 et 1132 rue St Ferdinand.

1123 rue St Ferdinand.
60 Un certain lot de terre, anxemble avec toutes les bâtisses et amédioratione qui s'y treuvent, tous les droits, voice, privilèges, acryitudes sydépendances y appartament ou de qualque façon em dépendant, spuis dans le treisième district, dans l'ilet berné par les St Ferdinant, Marain, Fress et So Glaude et désigné par le numéro E sur un place fât par L. Éburgi, voyer, daté le rer juin 1848. Ledit let mesure trente pieds de face à la rue St Ferdinand sur cent vingt pieds de profundeur entre lignes parallèles, mesure américallour entre lignes parallèles, mesure amé

Les amélierations sur cette prepriété es sistant d'un cottage simple et comu He municipal 1125 rue St Ferdinand. Y° Trus certains lote de terre, es avec toutes les bâtiess et amélioretiess

trouvent et tous les droits, vuies, privilèges, esquitudes et dépendances là desses y appartenant ou de quet que façon en dépendant, situés dans le troleième district dans l'ilet borné par les rues Ciouet, Marale, Félicians et Urquant. désiga par les numéros 1 2 et 23 d'après un pian fait par P. Beudonsquié, architecte. Le lot No 1 formant l'enceignare des rues Ciouet et Marale, meurant trente deux pieda de face à la rue Clemet sur cent deux pieda de face à la rue Marale. Le lot No 2 cet censign an ci-desena mesurent trente et un pieda de face à la rue Clemet en cent deux pieda, dix peuces et aix lignes de profendeur. Le lot No 23 formant la cié. mesurant trente pieda de face à la rue Clemet en cent deux pieda, dix peuces et aix lignes de profendeur. Le lot No 23 formant la cié. mesurant trente pieda de face à la rue Marale sur cent souxante

un preus de 1800 à la rus Clouat sur cont deux plods, dix pontos et six lignes de professiour. Le lot No 22 formant la clé, mesurant troute piede de face à la rus Marais sur cente accessions et de la rese de profession.

Les améliorations sur cette propriété consistant de deux cottages deables et un cottage aimple coanus par les Nes municipanx 1200 et 1202 rus Clouet, et 1208 rus Clout, et 3051 et 3053 rus Marais.

30 Un certain let de terre, ensemble avec toutes les bâtiesses et améliorations qui s'y treavent et tous les droits, vaies, privilègne, servitudes et dépensances y appartement et qualifier de 611, compris entre l'avenue Lafayette, les russ Villers [entrefois rus Gireè], Art et Mobinesu rur un plan He 24 en l'étude du défunt 5 Magner, notaire, lequel let meanur ou mesure américal en contra le quatre ment et fonce de forme et de contra et de l'avenue les russes et forme et en l'avenue les meanurs ou mesure américal en ni quatre ment et fonce de l'avenue de fonce de fonce de fonce de contra les contra les quatres mesticals et fonce de l'avenue de fonce de l'avenue de fonce de l'avenue sarent on meerre americale l'all'quatri pieds de face à l'avenue. Lafayette sur cent dix pieds de profendeur entre lignes parai

Los améliorations sur ladite propriété con-nictant d'un cettage simple conna par le na-mère municipal 1404 avenue Letayetta. mèro municipal 1404 avanue Latayette. \$0° Un certain lot de terre ensemble avec tentes les básisses et amélierations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privipages trouvent, et to le les grotes, voice, privileges et dépendances qui y appartéennent on de quelque façon en dépendant situé dans le Trossième District de cette ville dans l'illet berné per les rues Urquhart, Girod, Port et St. Ferdinand, mesurant trente huit pieds, dix et deux tiers de pennes de face à la rue Urquhart sur coat piede de prefendant entre lignes parallèles.

lignes paralibles.

Les ambitorations our ladite propriété consistant en un cettage double et sont commos par les numéros municipaux 2725-et 2737 rue Urquhart. 100 Deux certains lots de terre, enses ble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépandances lè-deseus y appartenant en de qualque feçon en dépendant, situé dans la Trousième District dans l'ilet désigné par le No 487 éur le reli d'assessement de la ville de la Nouvella Orléane leural est horsé aux les race Uranhux. d'assessement de la ville de la Neuvelle Or-léans, lequel est borné par les race Urquhort, Port. Macris et l'avenue Lefayette. désignée sur un plea pertionier fait par D. Poulily. le 20 août 1836, comme lots Nos 23 et 23, lecquelles mesurant comme suit, à savoir: Le let No 22 mesurant vingt neuf pieds de jace à la rus Urquhart sur 100 pieds de pro-fondeur, entre lignes parallèles, et ledit i et Ne 23 mesurant vingt-huit pieds cept pauces et quastre lignes de face à la rus Usquhart par cent pieds de pref indeur et façade à l'avenue Lafayette, duquel forme l'encelgaure.

locat pieda de prefundeur et façade à l'avenue Lafayette, duquel forme l'enceigaura.

28º un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtines et améliorations qui s'y treuvent et teus les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, qui y appertiennent ou de quelque façon en décendant, eitné dans le troisième district, dans l'his No 437, lequel est borsé par les ruce Urquhert, Marais et Port et l'avense Lafagette, désigné comme lot No 21 sur un plan de De Poulily, daté le 20 soût 1836, et mesurant viegt neul pieds de face à la rus Urquhert eur cent pieds de face à la rus Urquhert eur cent pieds de profendeux.

29º Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtieses et amélierations qui s'y trouvent, et tous les droits, veles, privilèges, servitudes et avantages y appartenantou fequelque façon en dépendant, attré dans le même district et liet que les deux propriétés en-dessus décrites en dersièr leu, cent centique au même et mesurant vingt neuf pieds, aix peuces de face à la rus Urquhert sur cent pieds de profession le rus Urquhert sur cent pieds de profession le rus Urquhert sur cent pieds de profession faite en acrès le 31, 1906 par H. C. Brewn, député veyer de ville, comme suit:

Le let A mesurant 32' 1" de face à l'avenue suft:
Le lot A mesurant 32' 1" de face à l'avenue

Le lot A mesurant 32' 1" de face à l'avenue Lehyette sur une profondeur de 7C' 4" entre lignes parallèles, et formant l'encoignure de l'evenue Lafayette et de la rue Urquhart. Le lot B est contigu au lot A, mesurant 37' de face à l'avenue Lafayette sur une pro-fondeur de 70' 4," entre lignes parallèles. Le let C est contigu au let B et mesurant 34'4' de face à l'avenue Lafayette sur une prefondeur de 70' 4" entre lignes parallèles. Les ambliorations sur les treis lots ci-deseus desrite sont connues par les nuestres maniol-phux 1235, 1237, 1239, 1241. 1243 et 1245 àverue Lafayette, compresant trois-estages Averue Lefayeete, compressat tross-co doubles.

Le let D set le fond des lets A. Bet C. et fait soe his rue Urquhart, le let D mesure 45'
9''de face his rue Urquhart sur une profesdeur de 100' et mesurent dans le fond 43' 9"

s améliorations consistenten, une rési-e à deux étages, connues par le No 2619 Trophest Las amiliorations consistent on une ne Orquhart. 23º Deux certains lote de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations que s'y trouvent et tous les droits, voies, privilé servitudes et dépendances y appartenan ou de queique façon en dépendant, situés dans

To Traisième District, désignée par les numé-ros I et 2 de l'illé No 17, berné: per les russ -Girod eu Villeré. Urquhart et Port et l'ave-nue Lafayette, eur un plan fais per Pillé, voyer, le 21 dée, 1844. les dits lots sont cen-tigue et masurant chacun environ vingt neur piede de face à la rus Urquhart sor une pre-fondeur de cont plede entre lignee parallèles. Le les No 1 formant l'encougance de la rue-Urquiart et de l'avenue La layette:
Oette propriété sera vendu d'agrès
arpentage de sub division fait le 31 acts l

24º Trois iste de terre, ensemble avec toutes les pâtieses et amélierations uni s'u

profondear, extre lignes paralièles.
Les améliorations eur sette propriéés ces mistent on un cottage double comme comme in numéros maniappeux 2517 et 2619 rue Di quiste, et ausei une bétiere en helemen à de-45° Donn certains lote de terre ve ensemble avec tous les dicits, voier, privilè-ges, seyvitudes et dépendances respertenant en de qualque le çon en dépendant, situés-dans

on a qualque from en dependant, situdedanebe troisième district de octès ville, désignée,
par les numéres 17 et 28, bornée par-l'aveann
Lapyetts, les russ Girad. Urquhart et Port,
d'aprée le plan fait par L. H., Pilié. veyar, le31 décembre 1844; lesdite lets sent centigne
et mocurent chaoun vingt huit piede donz
pouses de face à l'aveaue Lafayette sur uneprofendeur estre lignes parallèles de cent
irente piede trois pouces et aix lignes.
Propriétés non amélicaben. #6º Un certain let de terre vacant, exace no Un certain let de terre vacant, massa-ble avec tous les dreits, velos, privilèges, servituées et dépendances là-dessus y appar-tenant ou de quelques façon en dépendant, situé dans le treisième district de cette luis désigné comme let Ne S, berné par l'Arcette Lairyette, les rusa Géred, Urquient et Port,

sommencest a une dutance de vinet nes pieds de l'encognure de la rue Peri et meser rant vingt neuf pieds de fese à la rue Ur-buhart eur cent pieds de profendeur. Propriété neu ambilierés. 17º Trois certains lots de terre (vacante), ensembles avec tons les droits, voice, privilè-ges, servitudes et dépendances la-desens qui y

apparticument ou de queique façon en déj dant, situés dans le troisième district de c cana, attuse cane le tretalome district de cette ville, désignée comme lete numéres 10; 11 et 12, bornée par l'avenue Lafayutte, les rues Gired, Urquiart et Pest; les étis-lots sees aiusi désignée eur un plan de De Peniily, daté le 20 soût 1836, et d'après cels mesurant comme suit, à savoir : Les lets Bos 10 et 11 comme sail, a savor: Lee lots fies 10 et 11 mesurant chacma vingt heit pieds et deux pouces de fice à la rue Pert, aux cont trend pieds, trois pouces et six lignes entre lignes paralièles et le let Me 12 mesurant vingt hui pieds, quart pouces de fice à la rue Fort, et cent pieds, trois peuces et six-lignes arcfondeur eure i innea paralièles. profesdeur entre lignes paralièles.
Propriétés non améliorées.

ASO Doux cestains lete de terre enaemb avec trus les dants, voies, privilèges, servita des et dépedanness y appartement on de quel que façon en dépendant, situé dans le troisi me district. désugnés essemelets Me 24. ¿ Wo 25, llet No 650 berné per les rues Ferdinand. Press, Robertson et Chaiperne, s

Ferdinand. Press. Reserves et Ulaiberne, et meeurant seixante pieds de fines à le rus Ulaiberne sur 170 pieds de presendeur.
Propriétée non amélieres.
Propriétée non amélieres.
L'option de l'acquéreur, in balabes, s'il y en a en un et deux ans de crédit, représenté par des billets de l'acquéreur portant seps pou cent par an d'initié de la date de la venu jusqu'au paisment, garantis ner hypetnèses lien de veadeur et privilèges, at toutes le clauses, asuelles de sécurité. L'acquéren devant seumer en plan de sen anchèr teutes éeux de ville et d'Etute pour l'anné 1905.

Le. actes de vente pardevant Hierma-Hishel, notatre aux frais de l'asquérous. Le acquieuxe devant déposer dix our cent de prix d'ashet au moment de l'adinciention, ave BISHMAN & LAZARUS, Encenteure et Agente de Prepriété: Por c èrea, 418 Bétian de la Banque Miherni, Les plans esrout exhibée à la Burne de Propriétés Fonnières et d'Encan, 125, 227 229 rus Barenne, après le 25 septembre 190 on plus tôt su burnen de Eleman & Lenaru 4.18 Bátisse Hibernia.

Heavy L. Lasarus, awaset des plaignants. Oage. Baidwin & Orabites, assesse differendants. A sept.—3:10:17:34—oct 1:4

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession d'Armand Mortes Sr. Succession d'Armand Morles Sr.

OUE CIVILE DE DISTRIOT pour la pérclese d'Orlènse—No 77,083—Division A—Astendu que John Baldini's présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obsenir des latires d'administration dans la succession de feu Armand Kerles Sr. décédé intests; avis est par le présent douné à tons seux que cela peut censernet d'aveir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fais droit à ladi's pétition. Par erdre de la Cour. THOMAS CONEELL, Greffet.—Robert J. Malonsy, avocat.

2 sept.—2 6 13

Succession do Nime Clara Cardona COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA

AVIS DE SOCCESSIONS.

Succession de Aconeid Toifel. COURCIVILE DE DISTRIOT peur le Pa COUR CIVILE DE DISTRIOT peur le Pa-roisse d'Orissas—Die 77,060—Divisien D —Attendu que Leopeld U. Teifai, a présenté une pétition à la cour à l'affet d'obtair des lutres d'administration dans la succession de feu Leopeld Totfel, décédé intenta; avis, est par le présent denné à sous ceux que sels peut sencerner d'aveir à dé-daire dans les dix jeurs les vaisens peur les-quelles il ne sersat pas fais dreit à ladite péti ties. Par erdre de la Cour. THOMAS CONNELL, Gveffler.—Jos F. Walten, avocat ler sept.—1 5 10 ler mept-1 5 10

Succession de Michael Scheele. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA pareisse d'Orléans. No 77.045 — Division B.— Attendu que Anthony Cardona a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans le succession-de feu Mmc Clara Cardena décédée intestat, avis est par le présenté une pétitien à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans le succession de feu Mmc Clara Cardena décédée intestat, avis est par le présenté une pétitien à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans le succession de feu Michael Schoels décédé intestat, avis est par le présent denné à tous ceux que cela peut les raisons pour lesquelles il me service de la Cour THOMAS CONNELL. ON MELLA, Greefler, —Heavy L. Lessars, avecuse.

20 sett-20-cept 8 8 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la



handeomely illustrated weekly. Larges ulation of any ecsentific loggest. Terms ear; four months, \$1. Sold by all newsde MIINN & Co. 2012 December. New Y